



SOLAIRE THERMIQUE, LE PLAN DE RELANCE

PAR AUDE RICHARD

2014 sera une année de transition. Après un constat d'échec du développement du solaire thermique ces dernières années, les professionnels prennent les choses en main.

■ En octobre 2013, les professionnels du solaire thermique se sont fait tirer les oreilles par l'Ademe, en raison du manque de compétitivité de la filière. Depuis plusieurs années, le marché régresse dans l'individuel (voir baromètre du *Journal des Énergies Renouvelables* n° 221). En 2013, 12 000 m² de panneaux solaires thermiques ont été financés par l'Ademe dans le collectif, soit 50 % de moins que l'année précédente. L'étude sur la compétitivité de la filière, commandée par l'Ademe, a mis le doigt sur deux problèmes : la qualité des installations dans le collectif et le coût du mètre carré installé. « Les contreréférences ont fait du tort à la filière dans le collectif, surtout chez les bailleurs sociaux. De plus, le prix d'une installation aurait dû baisser, alors que ce n'est pas le cas », détaille Céline Coulaud, ingénieur "fonds chaleur solaire thermique" à l'Ademe.

Avec cette alerte, la profession a pris conscience des difficultés du secteur et proposé un plan de relance au ministère du Redressement productif. Enerplan, le syndicat de l'énergie solaire, et Uniclimate, le syndicat des industries thermiques, se sont

associés à l'Afpac (association française pour les pompes à chaleur) pour mutualiser le volet "recherches et innovations". En septembre, les trois structures rencontreront les ministères concernés et la Banque publique d'investissement pour trouver un financement à ce plan estimé à plus de 3 millions d'euros.

AMÉLIORER L'OFFRE... ET COMMUNIQUER

Les actions du plan de relance sont claires, avec deux axes. L'un pour faciliter la mise en marché des produits et développer de nouvelles opportunités pour la chaleur solaire. De nouveaux marchés doivent s'ouvrir dans l'industrie, l'agriculture, pour les réseaux de chaleur, etc.

L'autre pour structurer l'offre par la performance et la qualité. Il s'agit de mettre en œuvre le plan de progrès identifié pour réduire de façon drastique les dysfonctionnements. Ce volet prolonge et amplifie l'action conduite avec Socol pour généraliser ces bonnes pratiques. Ces derniers mois, le réseau d'experts a mis à disposition des professionnels « une schémathèque pour aider à la construc-

Le fonds chaleur a ajouté des exigences d'éligibilité des projets pour améliorer les installations financées : contrat de maintenance, mise en service de l'installation préalable à la réception, nombre de schémas hydrauliques limité...

tion des circuits hydrauliques. Pour éviter les installations trop complexes, seulement six de ces schémas sont éligibles au fonds chaleur ». Une fiche dimensionnement par rapport au ratio de consommation d'eau a également vu le jour. Des formations pour les bureaux d'études ont été mises en place, et un partenariat avec l'Union sociale de l'habitat a été mis en place. Un guide à destination des bailleurs sociaux devrait être publié à la fin de l'année. « Il faut redonner envie aux bailleurs d'utiliser le solaire thermique, faire en sorte que la prescription du solaire soit systématiquement proposée lors du changement d'une chaudière et que les installateurs connaissent les arguments techniques et économiques du système », ajoute Richard Loyer, d'Enerplan. Ce plan sera détaillé officiellement le 16 septembre, à Aix-les-Bains, lors des états généraux de la chaleur solaire.

COUP DE POUCE RÉGLEMENTAIRE

La filière a deux ans pour se relever, sinon l'État risque de se désengager. Mais au regard des actions régionales menées cette année (PACA, Rhône-Alpes, Lorraine, etc.), les professionnels semblent motivés. Pour relancer la filière, ils pourront également compter sur deux coups de pouce réglementaires en 2015 : la mise en place de l'étiquette énergétique (la directive Écodesign), à partir du 1^{er} septembre, qui créditera les chaudières avec chauffe-eau solaire d'un A+++ , et la fin de la dérogation de la RT 2012. L'État a accordé au résidentiel collectif un délai jusqu'en 2015 pour atteindre 50 kWh/m² par an. À cette date, le recours au solaire devrait être incontournable pour répondre à l'exigence réglementaire d'un poste "eau chaude sanitaire" efficace. ■

QUELQUES CHIFFRES

2009 : 1 051 tep (171 projets)
2010 : 1 643 tep (404 projets)
2011 : 1 592 tep (456 projets)
2012 : 976 tep (224 projets)
2013 : 592 tep (140 projets)